



Règlements de Stud-Book - Évolutions 2017

Chevaux de course

Trotteur Français

Les chevaux entiers de plus de 6 ans peuvent désormais accéder au concours national de sélection dans le cadre de l'approbation. Par ailleurs, pour la confirmation et l'admission à la reproduction des juments, les réductions kilométriques sont majorées d'une seconde en cas de départ à l'autostart et d'une seconde pour les courses d'une distance inférieure à 2 000 mètres. Les majorations se cumulent. Enfin, il est précisé que la transmission des performances réalisées à l'étranger se fait sous l'unique responsabilité du propriétaire.

Chevaux de sport

Arabe et Demi-Sang Arabe

Le dépistage SCID et CA est obligatoire pour obtenir un carnet de saillie pour les étalons de race Arabe ou Demi-Sang Arabe produisant dans le stud-book et/ou registre. Il a également été acté que le test AVE se ferait par sérologie à partir de la monte 2017. Enfin, le registre DSA se munit de sa propre Commission du Registre et les conditions d'inscription à titre initial et au titre de l'importation au registre du DSA sont modifiées.

Selle Français

Le « Label Selle Français Originel » est intégré dans le règlement du Stud-Book qui en définit les conditions d'obtention. Les règles de croisement évoluent en conséquence pour les juments à partir de 2018 si elles sont inscrites dans une race constitutive du Stud-Book Selle Français. Les conditions d'inscription à titre rétroactif sont élargies. Les modifications de nom sont désormais autorisées à titre exceptionnel. Les modalités d'inscription à titre initial, de labellisation des juments et d'approbation des étalons sont ajustées.

Petits chevaux et poneys

Islandais

Le règlement est mis à jour. Les coefficients et le système de notation des poulains et jeunes chevaux sont revus.

New Forest

Les inscriptions à titre initial au stud-book du Poney New Forest s'ouvrent à tous les poneys ayant 100 % de sang New Forest et portant l'appellation Origine Constatée. Les approbations automatiques en livre B sont toutefois supprimées car une condition de toise est ajoutée pour que les entiers puissent produire dans le Stud-Book. Elle est également ajoutée pour les approbations pour produire en Livre A. Les approbations délivrées à 4 et 5 ans sont donc désormais provisoires. Les approbations sont définitives à partir de 6 ans.

New Forest de Croisement

La définition est modifiée pour permettre l'acceptation d'un croisement cheval/poney à partir de la 2ème génération dans le pedigree du poney à inscrire. L'interdiction d'avoir un ascendant ONC dans le pedigree est maintenue. Les inscriptions au titre de l'importation sont ouvertes pour les poneys inscrits dans un registre du New Forest de Croisement officiellement reconnu.

Poney Français de Selle

Le Stud-book s'ouvre en donnant la possibilité d'inscrire de poneys issus du croisement entre une jument de plus d'1m49 avec un étalon approuvé à produire en PFS et mesurant moins d'1m40. Les conditions d'approbation des candidats étalons inscrits dans un autre stud-book poney sont modifiées.



Rapide - Économique - Sécurisé

Gérez vos démarches sur internet depuis votre espace SIRE

www.ifce.fr

Shetland

Le règlement est mis à jour. Par ailleurs, il est ajouté qu'un produit doit avoir au moins 4 générations d'ascendants Shetland si les parents sont inscrits dans le Stud-Book du berceau et un cheval doit avoir 3 générations complètes d'ascendants Shetland pour être inscrit au titre de l'importation. Les modalités de classification des étalons ainsi que celles liées à l'inscription du programme d'élevage sont modifiées

Chevaux de territoire

Castillonnais

A partir de la saison de monte 2017, les étalons doivent obligatoirement satisfaire aux tests exigés par le niveau sanitaire 3 (mérite contagieuse, anémie infectieuse et vaccination grippe-rhinopneumonie) pour obtenir un carnet de saillie.

Corse

Le règlement est mis à jour, notamment au niveau du standard.

Henson

Les conditions de croisement évoluent afin que les produits issus de deux parents Facteurs de Henson ne soient plus inscriptibles. Par contre, les inscriptions à titre initial sont ouvertes sous conditions et de manière temporaire. Des tests relatifs aux gènes extension et agouti sont demandés pour pouvoir produire dans le Stud-Book.

Mérens

Le montant de la prestation d'inscription au Stud-Book est revu. Par ailleurs, il a été ajouté qu'un contrôle de filiation réalisé dans un laboratoire agréé ISAG est obligatoire dans le cas de naissances à l'étranger.

Pottok

Le règlement est mis à jour notamment au niveau du standard et des races pouvant donner du Facteur de Pottok. Les juments peuvent désormais elles aussi être facteurs de Pottok : la grille de croisement a été revue en conséquence. Enfin, les conditions d'approbation et d'inscription à titre initial sont ajustées.

Chevaux de trait

Boulonnais

Les inscriptions à titre initial au Livre A pour des animaux inscrits au Livre B restent possibles sous réserve d'avoir au moins 75 % de sang Boulonnais après étude du pedigree.

Ânes

Âne de Provence

La pré-sélection des candidats baudets est supprimée. Par ailleurs, un candidat doit obtenir, entre autres, la note de 80/100 à l'épreuve d'éducation et de travail en main définie par le PEJET.

SIRE

Route de troche
BP3 - 19231 Arnac-Pompadour Cedex
www.ifce.fr - info@ifce.fr - fax. 05 55 73 94 83
Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00